

Délibération n° 23	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Service événementiel	Domaine de compétence 7.10 Finances - Divers
Objet : Tarifs des prestations proposées par l'école de musique municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016	
Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la culture	

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 11 mai 2016,

Considérant la nécessité pour la commune de réévaluer les tarifs de l'école de musique pour faire face à l'augmentation des charges et à l'inflation,

Il convient de fixer les tarifs des prestations proposées par l'école de musique municipale, avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2016, selon les conditions suivantes :

Tarif pour 1h de solfège et 30 mn de pratique instrumentale par semaine	Étaplois	98 € par année scolaire
	Extérieur	131 € par année scolaire
Tarif pour 1h d'éveil musical par semaine pour enfant De 4 à 6 ans	Étaplois	50 € par année scolaire
	Extérieur	77 € par année scolaire
Tarif pour 1h de solfège Par semaine	Tarif unique	50 € par année scolaire
Tarif pour 1 atelier Collectif adulte	Tarif unique	77 € par année scolaire

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les tarifs proposés dans la présente délibération.

Délibération adoptée avec 33 voix pour.